



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des Arts 30
1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Complément de traitement relatif à la semaine de 4 jours

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

A partir du traitement de janvier 2008, le complément de traitement de la semaine volontaire de 4 jours sera mentionné séparément sur les fiches de traitement. Il ne sera donc plus inclus dans le traitement mensuel brut.

Il en va de même des données en matière de paiement que vos services reçoivent éventuellement tous les mois du SCDF (bandes magnétiques, fichiers access, listes ...). Le complément de traitement y figurera également à part à dater du traitement de janvier 2008 (code Supan 05) et il ne sera donc plus compris dans le traitement mensuel brut.

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele
Administrateur Paiements

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Service
Paiements: Traitements et Pensions

.be

Eddy DE PREE
Expert financier
Tél. 02 233 72 73 – fax 02 233 70 77
E-mail: eddy.depre@minfin.fed.be